ABBATIR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : 45 vieux Chemin de Laghet

06340 LA TRINITE

929 970 259 RCS NICE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

et le vingt-six novembre, à quatorze heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Rudy ENTZMANN préside la séance en qualité de Monsieur le Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 1 000 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau directeur général,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

J.E. R.E.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Sur la proposition du président, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de directeur général :

- Jordan ENTZMANN, demeurant à 45 Vieux chemin de Laghet, Trinité (Alpes Maritimes),

afin d'assister le président et pour une durée indéterminée.

Dans le cas où Monsieur Rudy ENTZMANN viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Jordan ENTZMANN conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Le nouveau directeur général, Jordan ENTZMANN, est investi des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Sa rémunération sera fixée au cours d'une prochaine assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président	**Un associé**
Rudy ENTZMANN	Jordan ENTZMANN
Certified by yousign	Certified by yousign

J.E. R.E.